

La protection de l'enfance est en danger : agissons !

Les Assises de la Protection de l'Enfance s'ouvrent à Marseille le 4 juillet en présence d'Adrien Taquet Secrétaire d'état à la Protection de l'Enfance. A cette occasion, la CGT et la FSU appellent à une manifestation d'ampleur et demandent qu'une délégation de professionnels de l'action sociale et de la Protection de l'enfance soit reçue pour faire entendre **les revendications et changer la donne !**

Aujourd'hui, dans notre pays, les droits fondamentaux des enfants sont tous les jours piétinés. L'État pourtant responsable de la mise en application :

- de la Convention des droits de l'enfant qu'il a ratifié en 1990,
- de la loi de 14 mars 2016 qui, dans son l'article 1^{er} , place l'enfant au centre de l'intervention, le désignant clairement comme sujet de cette intervention,

est en violation grave des principes inhérents à « **l'intérêt supérieur des enfants** ».

Partout dans les territoires, le manque insupportable de places d'accueil, la dégradation sans précédent des conditions de prise en charge des enfants confiés par le juge, la politique dévastatrice d'appel à projet, la surcharge dramatique des structures d'accueil, les conditions de travail dégradées des professionnels du social dont les Asfams, ont conduit le secteur à se mobiliser à plusieurs reprises ces derniers mois : Val de Marne, Bouches-du-Rhône, Oise, Nord, Yvelines, Seine et Marne...

Si la loi du 14 mars 2016 pouvait laisser penser à une amélioration de la condition des enfants confiés aux départements, sa déclinaison par le décret d'application du 30 janvier 2019 instituant le fichage des mineurs non accompagnés par la création d'un fichier biométrique, et la loi du 7 mai 2019 relative aux conditions d'accès aux contrats jeunes majeurs, portent atteinte à l'intégrité et au devenir des enfants.

La dérive sécuritaire et répressive du gouvernement, la complaisance des départements à l'égard de mesures indignes de notre devoir de protection de l'enfant appellent notre mobilisation et notre résistance !

Nous exigeons :

- la suppression immédiate du décret du 30 janvier 2019 relatif aux modalités d'évaluation des mineurs non accompagnés et autorisant la création du fichage de ces enfants ;
- Le retrait de la loi du 7 mai 2019 relative aux conditions d'accès au « contrat jeune

**Syndicat Départemental Cgt des personnels actifs et retraités du
Département du Vaucluse**
majeur » ;

- la création de structures d'accueil permettant de prendre en charge dignement tous les enfants faisant l'objet d'une mesure de protection ;
- l'arrêt immédiat de la marchandisation de la protection de l'enfance et du secteur du handicap ;
- le renforcement des moyens humains et financiers en faveur d'un accueil optimum de l'enfance en danger.

La résistance et la lutte s'imposent à nous !

Le syndicat CGT des personnels territoriaux du Département du Vaucluse appelle tous les professionnels du secteur privé/public et les militants à se mobiliser massivement en grève jeudi 4 juillet 2019 dès 10h30 devant le parc Chanot.

Au programme de la journée : conférence de presse, distribution de tracts, signatures de pétitions, diffusion de la plateforme revendicative, prise de parole durant les assises, pique-nique revendicatif...

Tous en grève et en manifestation

le 4 juillet 2019 :

**10h30 rassemblement au parc Chanot
(côté métro rond-point du Prado)**

11H30 conférence de presse

12H pique-nique revendicatif

**14H intervention/déclaration aux
Assises**

**15H restitution de l'intervention aux
professionnels mobilisés**